Luxembourg, le 12 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

« La Police Grand-Ducale vient de présenter les chiffres de la délinquance de l'année 2016. Bien que la délinquance générale ait diminué de 4,5% au Grand-Duché, le nombre de plaintes pour viols est passé de 68 en 2015 à 106 en 2016, soit une augmentation de 56%.

En France, les conclusions d'un récent rapport de Madame Flavie Flament et de Monsieur Jacques Calmettes ont d'ailleurs permis de réitérer publiquement la question de la prescription pénale des viols commis sur mineurs. Selon ce rapport, le délai actuellement en vigueur (20 ans à compter de la majorité de la victime) ne prendrait pas suffisamment en compte le fait que la victime mineure tarde souvent à dénoncer l'auteur de l'infraction, et que les victimes sont souvent muselées par la honte, la peur ou développent même une « amnésie traumatique ».

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- Après la publication des chiffres de la délinquance de l'année 2016, quelles conclusions ont été tirées par Messieurs les Ministres ? S'ils sont prouvés, comment lutter contre cette hausse significative du nombre de viols ?
- Messieurs les Ministres peuvent-ils se rallier aux conclusions du rapport susmentionné, notamment à une prolongation du délai de prescription pour viols à trente ans après la majorité?
- D'une manière générale, quelle est l'expérience des autorités judiciaires en ce qui concerne l'amnésie traumatique chez les victimes d'abus sexuels?



Chambre des Députés Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Chambre des Députés Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu

Alexander KRIEPS

Gusty GRAAS Députés **Edy MERTENS**